

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WEYERSHEIM

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres
du Conseil Municipal
élus : 23
en fonction : 23

Séance du 20 février 2025
sous la présidence de Mme Sylvie ROEHLLY – Maire

Membres présents : ROEHLLY Sylvie, WINTER-KNECHT Didier, WERNERT Annie, REGNIER Clarisse, BLANCK Dominique, ALBECKER Bernard, BLANCK Denis, BONICEL Bénédicte, FORR Bernard, HILD Aline, JUNG Didier, KERTZINGER Francis, RICK Stéphane, SORG Fabienne, SORGIUS Christian.

Membres absents : KLEINMANN Jean-Jacques a donné procuration à WERNERT Annie, VOGT Marie-Line a donné procuration à ROEHLLY Sylvie, WEEBER Michelle a donné procuration à REGNIER Clarisse, MUGLER Christelle a donné procuration à BLANCK Dominique, GASSERT Cédrine a donné procuration à HILD Aline, FOURNAISE Véronique a donné procuration à BONICEL Bénédicte, VATRY Edwige a donné procuration à ALBECKER Bernard, ACKER Dominique procuration à FORR Bernard.

Objet : Débat sur les orientations budgétaires 2025 (D.O.B.)

L'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que « le maire présente au conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette... ».

Conformément aux dispositions des articles L. 2312-1 et L.5217-10-4 du CGCT, le débat sur les orientations budgétaires (DOB) doit se tenir dans un délai de six semaines précédant le vote du budget primitif, et la présentation du rapport y afférant doit donner lieu à un débat au sein du conseil municipal, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Dans ce cadre légal, le contexte budgétaire national et local, ainsi que les objectifs financiers et priorités de la municipalité pour la construction du projet de budget primitif 2025, sont notamment détaillés dans le rapport sur les orientations budgétaires, annexé à la délibération.

Ce rapport constitue le support du débat d'orientation budgétaire 2025 de la commune.

Vu la loi NOTRe du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 106 ;

Vu le CGCT, et notamment ses articles L. 2312-1 et L. 5217-10-4 ;

Vu le rapport sur les orientations budgétaires 2024, annexé à la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré,

P R E N D A C T E de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2025 dans le cadre de la séance du conseil municipal du 20 février 2025.

POUR EXTRAIT ET COPIE CONFORME,

Publié le 25 février 2025

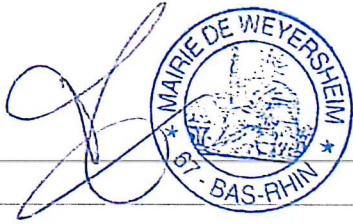
Transmis à la Préfecture le 26 février 2025

Délibération exécutoire conformément à la loi

n°82-623 du 22 juillet 1982

Weyersheim, le 25 février 2025

Le Maire,
Sylvie ROHELLY



La secrétaire,
Aline HILD

A blue ink signature of Aline HILD, the Secretary, written in a cursive style.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Séance du Conseil municipal du 20 février 2025

Préambule

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » du 6 février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux collectivités locales dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget pour les entités qui auront opté pour le référentiel budgétaire et comptable M57.

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la Commune de Weyersheim.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dit loi « NOTRe » a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Ainsi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire n'est pas un document interne. Il est transmis au Préfet ainsi qu'au Président de l'EPCI auquel il est rattaché. De plus, il fait l'objet d'une publication sur le site internet de la collectivité si celle-ci en dispose.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif voire au-delà pour certains investissements lourds. Mais ce doit également être l'occasion d'informer les conseillers sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets de la collectivité et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Ainsi, le budget primitif 2025 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population tout en intégrant le contexte économique mondial, les orientations définies par le Gouvernement dans la loi de finances, ainsi que la situation fiscale locale.

I/ LE CONTEXTE MACRO ECONOMIQUE ET LES DISPOSITIONS PRISES EN LOI DE FINANCES INTERESSANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

A/ CONTEXTE MONDIAL ET NATIONAL (source Caisse d'Epargne)

Monde : La croissance mondiale est attendue sans véritable élan en 2024 et 2025, autour de 3%, avec des dynamiques régionales très différentes. Les Etats-Unis continuent de performer à la hausse avec une croissance attendue proche de 3%, tandis que la zone Euro peine à se redresser avec une croissance qui serait inférieure à 1% en 2024, avec une économie allemande toujours à l'arrêt. La Chine ralentit également avec une croissance qui serait inférieure à 5%, ce qui a conduit le gouvernement chinois à annoncer une série de nouvelles mesures de soutien à l'économie. La plupart des banques centrales des pays avancés (BCE, Fed, BoE, BNS, BoK, Riskbank, etc...) ont commencé à desserrer l'étau du crédit sur fond de nette décélération de l'inflation en 2024 et ce mouvement se poursuivrait :

- La Banque Centrale Européenne a abaissé ses taux directeurs
- La Fed a entamé son cycle d'assouplissement en fanfare en abaissant son objectif de taux de 50 pb en septembre
- La Banque d'Angleterre a également entamé son cycle de baisse de taux et celui-ci continuerait
- A rebours, la Banque du Japon a mis fin aux taux négatifs et pourrait procéder à une nouvelle hausse.

Le risque géopolitique se renforce par ailleurs dans de nombreux pays : intensification de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen-Orient. Sur le plan politique, l'élection de D. Trump fait peser le risque de mise en place de tarifs douaniers et d'une politique plus imprévisible.

En Europe, la France a un gouvernement qui ne dispose que d'une fragile majorité et la coalition gouvernementale en Allemagne présente de sérieux signes de fragilités.

Zone Euro : une croissance du PIB de 0,8% en 2024 et de 1,3% en 2025 est prévue en zone Euro suite à une activité qui a progressé plus vite que les attentes du consensus des économistes, et une inflation de 1,8% est prévue pour 2025 après 2,3%. L'inflation devrait continuer de diminuer en 2025, notamment au premier semestre en raison d'effets de base négatifs sur les prix de l'énergie, mais la baisse dans le secteur des services resterait lente. Risques : l'élection de D. Trump fait peser un fort risque de mise en place de nouveaux droits de douane sur les entreprises européennes : une hausse des tarifs douaniers de 10% conduirait à une baisse du PIB d'environ -0,5% après un an et de -1% après trois ans.

France : une croissance du PIB de 1,1% en 2024 et 0,9% en 2025 en France est anticipée. La croissance du PIB a bénéficié d'une impulsion temporaire liée au JO : l'effet JO est de l'ordre de +0,25 points. Pour l'année 2025, les prévisions de croissance pâtissent d'une impulsion budgétaire négative avec un effort de 60 milliards d'euros annoncé par le gouvernement. La réduction du déficit public sera probablement inférieure à celle annoncée : 5,4% en 2025 (contre 5,0% attendu par le gouvernement), après 6,1% en 2024. Inflation en moyenne annuelle, inflation (IPCH) française à 2,3% en 2024 et 1,7% en 2025.

L'objectif de réduction du déficit public du gouvernement en 2025 est très ambitieux, avec un risque élevé de ne pas atteindre cette cible, d'autant que les perspectives d'emploi restent dégradées dans les enquêtes de conjoncture.

Le déficit public s'est élevé à 6,1% du PIB en 2024, après 5,5% en 2023 et 4,7% en 2022. Le creusement du déficit s'explique par trois facteurs : une faible croissance spontanée des prélèvements obligatoires après deux années exceptionnelles post-covid ; la poursuite de baisses d'impôts pour plus de 10 milliards d'euros ; les dépenses publiques hors mesures exceptionnelles et hors charges d'intérêt qui ont continué d'augmenter à un rythme nettement supérieur à l'inflation. Le gouvernement vise un effort de redressement budgétaire de 60 milliards d'euros (environ 2 points de PIB) en 2025 pour ramener le déficit public à 5% et les collectivités publiques sont mises à contribution.

B/ LES GRANDES LIGNES DE LA LOI DE FINANCES 2025 INTERESSANT LE SECTEUR COMMUNAL

Le projet de loi de finances pour 2025 avait été présenté à l'automne 2024 par le gouvernement de Michel BARNIER à l'issue d'une procédure budgétaire retardée par la dissolution de l'Assemblée nationale le 9 juin 2024 et la démission du gouvernement de Gabriel ATTAL. Le texte ambitionnait de redresser les comptes publics de l'ordre de 60Md€ et de réduire le déficit public à 5% du PIB en 2025.

Le gouvernement de Michel BARNIER ayant été censuré par les députés le 4 décembre 2024, une loi de finances spéciale avait été promulguée le 20/12/2024 afin de permettre à l'Etat de continuer à prélever les impôts et d'emprunter pour assurer la continuité des services publics et ce jusqu'à la promulgation de la loi de finances pour 2025.

En janvier 2025, le nouveau Premier ministre, François BAYROU avait souhaité repartir du PLF déposé en octobre 2024 et là où les débats s'étaient arrêtés en décembre au Sénat après la censure, afin d'adopter au plus vite un budget pour 2025. Le texte définitif de la loi de finances pour 2025 a été adopté le 6 février.

Un effort budgétaire de 2,2 Md€ est demandé aux plus grandes collectivités locales (au lieu des 5 Md'€ envisagés par le gouvernement à l'automne) :

- Gel de la TVA versée aux collectivités ;
- Création d'un dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités les plus favorisées (« Dilico ») pour mettre en réserve 1 Mds € ;
- Réduction du Fonds vert (environ 1,5 Mds €) ;
- Hausse de 12 points sur 4 ans des cotisations CNRACL.

De plus, pour financer les trains régionaux, un versement mobilité (VM) au profit des régions est créé au taux de 0,15%. Il s'agit d'une contribution prélevée sur la masse salariale des entreprises d'au moins 11 salariés.

Enfin, pour leur permettre de faire face à la hausse de leurs dépenses, les départements pourront relever le plafond des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) ou « frais de notaire » sur les transactions immobilières de 4,5% à 5% pendant 3 ans. Les départements pourront décider un taux réduit ou une exonération pour les primo-accédants.

Dans la continuité des deux budgets précédents, le projet de budget 2025 sera encore marqué par un contexte international et géopolitique très incertain. Néanmoins, la commune de Weyersheim, soucieuse de répondre aux besoins de ses concitoyens et aux exigences de la transition énergétique, entend poursuivre la mise en œuvre de sa politique volontariste en investissement, tout en garantissant un équilibre budgétaire préservé à court et plus long terme.

II/ ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET FISCALE DE LA COMMUNE

Evolution de la population

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Population INSEE totale	3363	3392	3412	3433	3453	3508	3515

A. L'EVOLUTION BUDGETAIRE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2019	2020	2021	2022	2023	2024
O11	Charges à caractère général	663 468,44€	583 838,00€	602 094,00€	775 999,00€	788 063,00€	758 644,00€
O12	Charges de personnel	626 513,65€	630 291,00€	680 080,00€	765 277,00€	788 074,00€	838 382,00€
O14	Restitution Etat (FNGIR et FPIC)	238 010,00€	245 547,00€	247 155,00€	245 637,00€	255 873,00€	245 713,00€
65	Autres charges de gestion courante	272 816,71€	253 090,00€	291 443,00€	290 731,00€	392 365,00€	288 379,00€
66	Charges financières	51 488,68€	42 780,00€	33 876,00€	26 849,00€	53 136,00€	72 532,00€
67	Charges exceptionnelles	3 620,92€	600,00€	580,00€	- €	- €	- €
68	Amortissements divers (opérat. d'ordre)	8 116,01€	41 524,00€	15 828,00€	28 521,00€	22 470,00€	20 989,00€
	TOTAL	1 864 034,41€	1 797 670,00€	1 871 056,00€	2 133 014,00€	2 299 981,00€	2 224 639,00€

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2019	2020	2021	2022	2023	2024
70	Produits des services et du domaine	510 487€	572 210€	578 152€	452 750€	313 056€	291 820€
73	Impôts et taxes	1 611 046€	1 650 747€	1 503 112€	1 589 209€	1 691 131€	1 741 272€
74	Dotations et subv. reçues	392 424€	364 306€	587 650€	577 783€	572 751 €	594 568€
75	Autres produits de gestion courante	34 013€	26 940€	32 494€	60 479€	53 785€	67 231€
O13	Atténuation de charges (personnel)	26 272€	39 419€	32 713€	28 212€	31 951€	20 658€
76	Produits financiers	7€	7 €	7€	- €	- €	45 362€
77	Produits exceptionnels	20 1090€	47 473€	30 852€	3 727€	- €	12 690€
	Reprise amort. (opérat. d'ordre)				36€	1€	75€
	TOTAL	2594362 €	2 701 102€	2 764 980€	2 712 196€	2 662 675€	2 773 676€
	Excédent de fonctionnement	730328€	903 432€	893 924€	579 182€	362 694€	549 037€

Evolution des principaux postes de dépenses de fonctionnement :

Les charges à caractère général sont maîtrisées malgré l'augmentation du coût de l'énergie et de l'inflation, elles sont même en baisse de 3,8%. Les charges de personnel sont en augmentation du fait du renforcement de l'équipe technique et d'Atsem. Les autres charges sont stables et n'appellent pas d'observations particulières. Les charges financières évoluent à la hausse du fait de la souscription d'un nouvel emprunt lié aux travaux de la mairie.

Evolution des principaux postes de recette de fonctionnement :

Le chapitre des impôts et taxes est en légère hausse du fait du vote d'une hausse des taux de 1% en 2024 qui s'est combiné à une revalorisation forfaitaire des bases de +7,1%. Pour rappel, la suppression de la taxe d'habitation sur résidences principales et la CVAE (depuis 2023) fait l'objet d'une compensation par l'Etat qui apparaît sur la ligne « dotations et subventions reçues ». Cette recette pose la question des marges de manœuvre sur la fiscalité puisque les compensations sont calculées sur une assiette constante.

Les produits des services du domaine ont chuté depuis 2023, la redevance de la gravière ayant été conséquente durant les années précédentes. La redevance minimum a été fixée à 250.000€ / an

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2019	2020	2021	2022	2023	2024
10	Dotation, fonds divers, réserves	- €	- €	- €	36 802€	- €	- €
16	Remboursement des emprunts	267 403€	272 585€	236 310€	147 338€	262 143€	302 038€
19	Plus/moins value cessions d'immobilisations	- €	21 973 €	7 €	787 €	2 492€	- €
20	Immobilisations incorporelles	27 944€	7 128€	43 762€	18 480€	2 443€	2 250€
21	Immobilisations corporelles	487 265€	352 975€	485 444€	673 053€	629 577€	535 568€
23	Immobilisations en cours	843 050€	333 033€	396 204€	165 907€	475 881€	1 563 406€
27	Autres Immobilisations financières	- €	- €	- €	- €	- €	10 000€
O4 1	Operations patrimoniales/opérat. d'ordre	29 725€	313 634€	- €	32 237€	- €	- €
	TOTAL	1 655 387€	1 301 328€	1 161 727€	1 074 604€	1 372 536€	2 413 262€

	RECETTES D'INVESTISSEMENT	2019	2020	2021	2022	2023	2024
28	Opérations d'ordre de transfert	8 116€	41 524€	15 683€	28 521€	22 471€	20 989€
O4 1	Opérations patrimoniales	29 725€	313 634€	- €	32 237€	- €	- €
10	FCTVA, taxe aménagement, Excéd. de fonct capitalisés, divers	294 212€	657 515€	392 241€	869 029€	316 208€	142 740€
10 68	Reprise déficit d'investissement N-1 (excéd. Fonct capitalisé)	1 090 465€	175 988€	- €	- €	712 117€	- €
13	Subventions d'investissement	299 423€	311 827€	39 797€	123 534€	282 241€	631 929€
16	Emprunt	- €	- €	- €	- €	1 500 000€	- €
27	Autres immobilisations financières	83 604€					
	TOTAL	1 805 545€	1 500 488€	447 721€	1 053 321€	2 833 037€	795 658€
	Résultat d'investissement	150 158€	199 160€	- 714006€	- 712117€	748 383€	- 1617604€

Les dépenses d'investissement corporelles (courantes) ont connu une légère augmentation en 2022 et 2023 suite aux nombreux travaux sur l'Espace W (sols, éclairages etc...) pour revenir à un niveau habituel d'environ 500.000€ / an.

Les immobilisations en cours de 2019 traduisent la fin des travaux du trait d'Union et ceux de la rénovation de la mairie pour 2024.

RESULTAT

FONCTIONNEMENT	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses	1 864 034€	1 797 669€	1 871 056€	2 133 014€	2 299 982€	2 224 639€
Recettes	2 594 362€	2 701 103€	2 764 980€	2 712 196€	2 662 675€	2 773 676€
Résultat de l'année	730 328€	903 434€	893 924€	579 182€	362 693€	549 037€
Résultat antérieur reporté	773 382€	1 327 722€	2 231 155€	2 434 246€	2 301 312€	2 664 004€
Résultat de fonctionnement	1 503 710€	2 231 156€	3 125 079€	3 013 428€	2 664 005€	3 213 041€
INVESTISSEMENT	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses	1 655 387€	1 301 328,0€	1 161 727€	1 074 604€	1 372 537€	2 413 262€
Recettes	1 805 545€	1 500 488€	447 721€	1 053 322€	2 833 037€	795 658€
Résultat de l'année	150 158€	199 160€	- 714 006€	- 21 282€	1 460 500€	- 1 617 604€
Résultat antérieur reporté	- 326 145€	- 175 988€	23 172€	- 690 834€	- 712 117€	748 383€
Résultat d'investissement	- 175 987€	23 172€	- 690 834€	- 712 116€	748 383€	- 869 221€
RESULTAT DE CLOTURE	1 327 723€	2 254 328€	2 434 245€	2 301 312€	3 412 388€	2 343 820€

Le résultat de clôture garde son niveau habituel malgré des dépenses d'investissement importantes en 2024. Le résultat reporté sur le budget 2025 reste conséquent et nous permet de couvrir sereinement les dépenses d'investissement projetées.

B. LE BESOIN DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Besoin de financement	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses réelles d'investissement hors remb. de la dette	1 358 258€	693 136€	925 410€	857 439€	1 110 394€	1 908 084€
Recettes réelles d'investissement	1 767 703 €	1 145 330€	432 038€	992 563€	2 810 567€	581 529€
Besoin de financement			- 493 372€			- 1 326 555€
Excédent de financement	409 445€	452 194€		135 124€	1 700 173€	
Reprise des excédents / déficits n-1	- 326 145€	- 175 987€	23 171€	- 690 833€	- 712 116€	748 383€
Besoin ou excédent de financement	83 300€	276 207€	- 470 201€	- 555 709€	988 057€	- 578 172€

Capacité d'autofinancement

Dépenses réelles de fonctionnement (dont intérêts de la dette)	1 591 635€	1 471 179€	1 575 360€	1 830 644€	1 989 687€	1 937 279€
Recettes réelles	2 330 079€	2.390 151€	2 484 603 €	2 434 583€	2 374 851€	2 507 305€
EXCEDENT (capacité d'autofinancement)	738 444€	918 972€	909 243€	603 939€	385 164€	557631€

La capacité d'autofinancement brute est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute aussi appelée épargne brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital. Elle permet d'identifier la part de ressources restant disponible pour investir après paiement des charges récurrentes.

C. LA FISCALITE

Les taux d'imposition

	2019	2020	2021	2022	Moyenne département 2022	2023	2024
TH	14,32%					14,53%**	14,67%**
TFB	5,45%	5,48%	18,65% (5,48%+13,17%)*	18,84%	23,73%	19,12%	19,31%
TFNB	26,13%	26,26%	26,26%	26,52%	41,84%	26,92%	27,19%
CFE	14,95%	15,02%	15,02%	15,17%	16,89%	15,40%	15,55%
Augmentation	+ 1%	+0.5%	0%	+1%		+1,5%	+1%

*Taux de référence 2021 de la TFB : taux communal 2020 + taux départemental 2020

**TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés

D. LA DGF+DSR

2019	2020	2021	2022	2023	2024
319 938€	314 056€	306 453€	297 794€	307 085€	316 627€

Depuis 2014, les collectivités territoriales ont été mises à contribution pour le redressement des finances publiques en supportant une baisse de leur dotation.

E. STRUCTURE DE LA DETTE

Un encours de dette au 1^{er} janvier 2024 de 2.278.107€, soit 649€ par habitant. La capacité de désendettement de 0,91 année (encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement) ou 4,08 années (encours de la dette/CAF)

La dette est composée des emprunts suivants :

- 1.000.000 € d'emprunt d'équilibre contracté en 2012 pour divers investissements – dernière annuité en 2027
- 615.594 € emprunt contracté en 2018 pour la restructuration du Trait d'Union – dernière annuité en 2037 (emprunt à taux 0)
- 738.187 € emprunt contracté en 2018 pour la restructuration du Trait d'Union – dernière annuité en 2032
- 1.500.000 € emprunt contracté en 2023 pour la rénovation de la mairie – dernière annuité en 2033.

Un nouvel emprunt sera à prévoir en 2027 pour financer les travaux de construction de l'école maternelle et du périscolaire.

Evolution des ratios financiers :

Ratios	2019	2020	2021	2022	2023	Ratios Département 2023	Estimation 2024
1-Dépenses réelles de fonctionnement /population	473	434	462	533	576	657	552
2-Recettes réelles de fonctionnement /population	693	705	728	709	688	875	715
3-Dépenses d'équipement brut /population	413	297	271	259	322	298	602
4-Encours de la dette / population	594	509	437	391	747	561	649
5-DGF/Population	95	93	90	87	89	106	72
6-Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	37,71%	40,16%	41,09%	40,26%	38,00%	43,42%	43,27%
7-Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	0,80	0,73	0,73	0,81	0,95		0,89
8-Dépenses d'équipement brut /recettes réelles de fonctionnement	0,59	0,42	0,37	0,36	0,46		0,84
9-Encours de la dette / CAF	2,71	1,88	1,64	2,22	6,70	2,57	4,08
10-CAF brute / recettes réelles de fonctionnement	0,32	0,38	0,36	0,25	0,16		0,22

F. LE PERSONNEL

Conformément aux nouvelles dispositions de la loi NOTRE, les éléments de présentation de la structure du personnel au 1^{er} janvier 2024 sont les suivants :

Statut	nombres d'agents	Homme	Femme
Agent pris en charge par le CDG	1	1	
En disponibilité	2	1	1 TNC
En arrêt maladie professionnelle (2019)	1	1	
Apprentie	1		1
Non titulaire	3		3 TNC
Titulaire	13	6	7

Grade	Nb d'agent	ETP
Filière administrative (titulaires en activité)		
Attaché Principal	1	1
Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	1	1
Adjoint Principal 2 ^{ème} classe	1	1
Adjoint Principal 1 ^{ère} classe	1	1
Filière technique (titulaires en activité)		
Agent de Maîtrise Principal	2	2
Adjoint technique Principal 1 ^{ère} classe	1	1

Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe	1	1
Adjoint technique	2	2
Filière animation (titulaire en activité)		
Animateur Principal 1 ^{ère} classe	1	1
Filière sociale (titulaires en activité)		
ATSEM Principale 2 ^{ème} classe	2	1.2

12,2 etp

Evolution de la masse salariale :

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024
012	626.513€	630.291€	680.080,00€	765.277,00€	788.074,00€	838.382,00€

La masse salariale connaît une augmentation régulière liée au renforcement des équipes, aux augmentations des cotisations (caisse de retraite + 12.000€ entre 2023 et 2024), ainsi qu'au versement de la prime de pouvoir d'achat et de la revalorisation du point d'indice.

La procédure de rupture conventionnelle avec un agent pris en charge par le Centre de gestion est en cours.

Le départ à la retraite d'un agent du service technique nécessitera un tuilage de quelques mois ce qui augmentera également la masse salariale.

Excepté ce remplacement, aucune création de poste n'est prévue pour l'année à venir.

IV/ LES ELEMENTS DE PROSPECTIVE DANS LESQUELS S'INSCRIT LE BUDGET 2024

HISTORIQUE ET ETAT DE SITUATION 2024 :

- Travaux de restructuration, rénovation et mise en conformité de la mairie : les travaux ont débuté en mars 2023 et devraient s'achever en mai 2025. Le montant total de l'opération est de 2.821.000€ HT, les subventions obtenues à 982.500€, soit un reste à charge de la commune de 1.838.500€ HT.
- Rue scolaire : Après une phase test de 3 mois et 2 réunions publiques, la mise en place des bornes escamotables a permis de sécuriser les entrées et sorties des écoles situées rue des fossés. Les travaux se sont élevés à 55.836€
- Principales dépenses d'investissement :
 - Colombarium (10 cases) : 10.524€
 - Construction de 2 courts de Padel : 95.343€
 - Sol salle Vénus 11.369 €
 - Réhabilitation grange de la mairie : 69.948€
 - Espace W : lave- vaisselle 7.350 €, auto-laveuse 14.800€

PROSPECTIVES DU BUDGET 2025

- Mairie : L'emménagement dans la mairie rénovée est prévu en mai 2025. Le solde de la dépense est estimé à 1.376.650€ dont 100.000€ de mobilier.
- L'école maternelle / périscolaire : il s'agit de la construction d'un nouveau bâtiment destiné à accueillir l'école maternelle et le périscolaire sur l'actuel site de l'école maternelle qui sera démolie. Le maître d'œuvre pour ce projet a été sélectionné en juillet 2024. Il s'agit des cabinets DWPA et Scherrer et Boetsch associés. Le chantier devrait démarrer à l'automne 2025. Coût estimé de l'opération : 7.000.000€ HT.
- Le pôle médical : la société ACTES PROMOTION porte ce projet en collaboration avec la commune. Il sera situé sur le terrain rue de la prairie, face à la résidence séniors. Aujourd'hui 70% des locaux sont réservés. La livraison est prévue à l'été 2026. La commune se porte acquéreur de lots : l'un sera loué à une activité paramédicale en attendant l'achat par les professionnels, l'autre, situé en RDC, sera mis à disposition des professionnels pour les temps de pause, réunions etc... Le montant total à charge de la commune s'élève à 203.750€.
- Bâtiments communaux :
 - Maison S'Kleenderfel : les travaux de réfection de toiture : 35.000€
 - Tennis - Padel : l'installation de vestiaires modulaires : 77.000 €
 - Grange – mairie : changement des portes : 13.600 €
- Acquisition terrains :
 - la commune s'est portée acquéreur de la maison située au 3 rue de la gare, en vue de sa démolition et de la création d'un parking communal à destination des commerces environnants. Le montant de l'opération achat et démolition est estimé à 85.000 €.
 - La commune a mandaté l'Etablissement Public Foncier d'Alsace pour l'achat des parcelles en vue de l'extension du lotissement des Hauts de la Zorn. Il faudra en prévoir le rachat dans les 5 années à venir.
- Panneaux photovoltaïques flottants : le lauréat de l'appel à manifestations d'intérêt a été sélectionné : il s'agit à EDF RENOUVELABLES. La promesse de bail et la convention tripartite devraient être signées prochainement. Démarrera alors la longue phase d'études pour la prise en compte de tous les enjeux environnementaux. Si toutes les autorisations sont données, les panneaux devraient être installés au plus tôt courant 2029. Ce projet a été mené concomitamment avec la commune de Hoerdt, les deux communes ont opté pour le même développeur afin d'optimiser l'opération. Si elle se réalise, cela produira des revenus non négligeables pour les 2 communes.

Grâce à une gestion fine et prudente depuis de nombreuses années, la commune de Weyersheim a conservé une situation financière saine qui lui permet jusqu'ici de poursuivre la mise en œuvre des priorités du mandat, tant en matière d'investissement que de services à la population. Cette poursuite suppose évidemment de continuer à faire preuve de vigilance et de réactivité.

Dans ce contexte, la commune de Weyersheim fait le choix de maintenir son calendrier et présente un rapport d'orientation budgétaire qui illustre notre vision à date d'un budget 2025 juste et responsable.

Ces orientations budgétaires reprennent nos priorités telles que nous les portons depuis le début du mandat : finalisation de la restructuration de la mairie, poursuite de l'investissement pour le bon fonctionnement de nos bâtiments communaux, maintien d'un bon niveau de services publics, maintien de notre soutien aux associations, et ce avec une augmentation modérée du taux de la part communale des impôts locaux.